



2018
ANNEXE J / APPENDIX J – ARTICLE 260D

Réglementation pour les Voitures R3T et R3D

Regulations for R3T and R3D Cars

L'Article 260 (pour les voitures de Type R3) s'applique aux voitures des Groupes R3T et R3D à l'exception des Articles mentionnés ci-dessous :
Article 260 (for Type R3 cars) applies to cars in Groups R3T and R3D with the exception of the Articles mentioned below:

Article modifié-Modified Article	Date d'application-Date of application	Date de publication-Date of publication
401-a1b	Immédiate (correction)	14.12.2017
401-a1b	Immédiate (correction)	26.02.2018

			RALLYE 3 R3T Essence / Petrol	RALLYE 3 R3D Diesel
01-3			Voitures de Tourisme ou de Grande Production de Série, moteur suralimenté Essence ou Diesel, 2 roues motrices (traction ou propulsion) Touring Cars or Large Scale Series Production Cars, supercharged Petrol or Diesel engine, 2-wheel drive (front or rear)	
103-1	Cylindrées		R3T : jusqu'à / up to 1620 cm³ (pas de coefficient de calcul de cylindrée / no cylinder capacity calculation coefficient)	R3D : jusqu'à / up to 2000 cm³ (pas de coefficient de calcul de cylindrée / no cylinder capacity calculation coefficient)
Chapitre Chapter	R3T	R3D	Réglementation / Regulations	
1 – GENERALITES / GENERAL				
01-1			DEFINITION (01)	DEFINITION (01)
01-2	X	X	Voitures de Tourisme ou de Grande Production de Série, moteur suralimenté Essence ou Diesel, 2 roues motrices (traction ou propulsion).	Touring Cars or Large Scale Series Production Cars, supercharged Petrol or Diesel engine, 2-wheel drive (front or rear).
02-1			HOMOLOGATION (02)	HOMOLOGATION (02)
02-10	X		Utilisation des fiches de base Groupe A et Groupe N complétées de(s) la fiche(s) VR R3T.	Use of the basic Group A form and Group N form, completed by the form(s) VR R3T.
02-11		X	Utilisation des fiches de base Groupe A et Groupe N complétées de(s) la fiche(s) VR R3D.	Use of the basic Group A form and Group N form, completed by the form(s) VR R3D.

03-1			MODIFICATIONS ET ADJONCTIONS AUTORISEES (03)	AUTHORISED MODIFICATIONS AND ADDITIONS (03)
03-5	X	X	L'utilisation de matériau, dont le module d'élasticité spécifique est supérieur à 40 GPa/g/cm³, est interdite pour la construction de toutes les pièces libres, sauf pour : • Les bougies • Les revêtements d'échappement • Le turbo joint de pompe à eau • Les plaquettes de frein • Les revêtements des pistons d'étriers de frein • Les éléments roulants des roulements (billes, aiguilles, rouleaux) • Les composants et capteurs électroniques • Les pièces dont le poids est inférieur à 20 g et tout revêtement d'épaisseur inférieure ou égale à 10 microns. L'utilisation de matériau métallique, dont le module d'élasticité spécifique est supérieur à 30 GPa/g/cm³ ou dont la limite maximum à la rupture spécifique (UTS) est supérieure à : • 0.24 Mpa/kg/m³, alliages qui ne sont pas à base de fer - et • 0.30 Mpa/kg/m³ pour les alliages à base de fer est interdite pour la construction de toutes les pièces libres. L'utilisation d'alliage de titane et d'alliage de magnésium est interdite sauf s'il s'agit de pièces montées sur le modèle (de série) dont est issu l'extension VR.	The use of a material which has a specific yield modulus greater than 40 GPa/g/cm³ is forbidden, with the exception of : • Plugs • Exhaust coatings • Water pump turbo joints • Brake pads • Brake calliper piston coatings • Rolling elements of bearings (balls, needles, rollers) • Electronic components and sensors • Parts weighing less than 20 g and all coatings with a thickness less than or equal to 10 microns. The use of a metallic material which has a specific yield modulus greater than 30 GPa/g/cm³ or of which the maximum specific UTS is greater than : • 0.24 Mpa/kg/m³ for non iron-based alloys - and • 0.30 Mpa/kg/m³ for iron-based alloys is forbidden for the making of all the parts that are free. The use of titanium alloy and magnesium alloy is prohibited except for parts mounted on the (series) model from which the VR extension is derived.
103-1			CLASSES DE CYLINDREE (103)	CYLINDER CAPACITY CLASSES (103)
103-2			Les voitures sont réparties d'après leur cylindrée moteur, dans les classes suivantes :	The cars are divided up according to their engine cylinder capacity into the following classes :
103-3	X		R3T jusqu'à 1620 cm ³	R3T up to 1620 cm ³
103-4		X	R3D jusqu'à 2000 cm ³	R3D up to 2000 cm ³
2 – DIMENSIONS, POIDS / DIMENSIONS, WEIGHT				
201-1			POIDS MINIMUM (201)	MINIMUM WEIGHT(201)
201-2			Les voitures doivent avoir au moins le poids suivant :	The cars must have at least the following weight:
201-3	X		R3T 1080 kg terre et asphalte	R3T 1080 kg asphalt and gravel
201-4		X	R3D 1150 kg terre et asphalte	R3D 1150 kg asphalt and gravel
3 – MOTEUR / ENGINE				
300-1			MOTEUR (300)	ENGINE(300)
300-5	X	X	Un réalésage de 0.6 mm maximum est permis par rapport à l'alésage d'origine, pour autant que cela n'entraîne pas un franchissement de classe de cylindrée. Il est autorisé de fermer les ouvertures non utilisées dans le bloc cylindre, si la seule fonction de cette opération est la fermeture. Le rechemisage du moteur est permis dans les mêmes conditions que le réalésage, et le matériau des chemises peut être modifié. Les chemises doivent être de section interne circulaire, coaxiales avec les cylindres, sèches ou humides et distinctes entre-elles. Le planage du bloc cylindre et de la culasse est autorisé.	A rebore of 0.6 mm maximum is allowed in relation to the original bore without this leading to the capacity class limit being exceeded. It is permitted to close the unused apertures in the cylinder block, if the only purpose of this operation is that of closing. The resleeving of the engine is allowed within the same conditions as for reboring, and the sleeve material may be modified. The sleeves must have a circular internal section and be concentric with the cylinders, dry or wet and distinct from one another. Planing of the cylinder block and of the cylinder head is allowed.

304-1			SURALIMENTATION (304)	SUPERCHARGING (304)
304-2	X		<u>Turbocompresseur :</u> Le système de suralimentation d'origine ou le système de suralimentation homologué en VR doit être conservé. Aucun dispositif de suralimentation supplémentaire par rapport à l'origine n'est autorisé. Dans le cas d'une suralimentation à double étage, la bride doit être montée en amont du premier turbo vu par l'air. La bride doit avoir une dimension interne maximale de 29 mm et une dimension externe maximale de 35 mm, aux conditions données dans l'Article 255.5.1.8.3. Ce diamètre est révisable à tout moment sans préavis. Dans le cas d'un moteur à deux compresseurs en parallèle, chaque compresseur est limité par une bride d'un diamètre maximum intérieur de 20.5 mm, et d'un diamètre extérieur maximum de 26.5 mm, dans les conditions précisées dans l'Article 255.5.1.8.3. Il est autorisé, par usinage ou ajout de matière, de modifier le carter du turbo pour y installer la bride (Dessin 254-4) et le capteur de régime turbo; cette modification doit être homologuée en VR.	<u>Turbocharger :</u> The original supercharging system or the supercharging system homologated in VR must be kept. No additional supercharging device relative to the original is authorised. In the case of two-stage turbocharging, the restrictor must be fitted upstream of the first turbo, seen from the air. The maximum internal diameter of the restrictor is 29 mm and the maximum external dimension is 35 mm, in the conditions set out in Article 255.5.1.8.3. This diameter may be revised at any time without notice. In the case of an engine with two parallel compressors, each compressor is limited by a restrictor with a maximum internal diameter of 20.5 mm, and a maximum external diameter of 26.5 mm, in the conditions specified in Article 255.5.1.8.3. The housing of the turbo may be modified by machining or through the addition of material in order to install the restrictor (Drawing 254-4) and the turbo speed sensor; this modification must be homologated in VR.
304-3		X	<u>Turbocompresseur :</u> Le système de suralimentation d'origine ou le système de suralimentation homologué en VR doit être conservé. Aucun dispositif de suralimentation supplémentaire par rapport à l'origine n'est autorisé. Dans le cas d'une suralimentation à double étage, la bride doit être montée en amont du premier turbo vu par l'air. La bride doit avoir une dimension interne maximale de 32 mm et une dimension externe maximale de 38 mm, aux conditions données dans l'Article 255.5.1.8.3. Ce diamètre est révisable à tout moment sans préavis. Dans le cas d'un moteur à deux compresseurs en parallèle, chaque compresseur est limité par une bride d'un diamètre maximum intérieur de 22.6 mm, et d'un diamètre extérieur maximum de 28.6 mm, dans les conditions précisées dans l'Article 255.5.1.8.3. Il est autorisé, par usinage ou ajout de matière, de modifier le carter du ou des turbos pour y installer la bride (Dessin 254-4), cette modification doit être homologuée en VR.	<u>Turbocharger :</u> The original supercharging system or the supercharging system homologated in VR must be kept. No additional supercharging device relative to the original is authorised. In the case of two-stage turbocharging, the restrictor must be fitted upstream of the first turbo, seen from the air. The maximum internal diameter of the restrictor is 32 mm and the maximum external dimension is 38 mm, in the conditions set out in Article 255.5.1.8.3. This diameter may be revised at any time without notice. In the case of an engine with two parallel compressors, each compressor is limited by a restrictor with a maximum internal diameter of 22.6 mm, and a maximum external diameter of 28.6 mm, in the conditions specified in Article 255.5.1.8.3. The housing of the turbo or turbos may be modified by machining or through the addition of material in order to install the restrictor (Drawing 254-4); this modification must be homologated in VR.
304-2-bis			<u>Echangeur d'air de suralimentation :</u> Origine ou homologué en VR. <u>Système de pulvérisation d'eau sur l'intercooler :</u> Il est possible d'utiliser le système homologué en VR.	<u>Supercharging air exchanger :</u> Original or homologated in VR. <u>Water spray system on the intercooler :</u> It is possible to use the system homologated in VR.
305-1			NOMBRE DE CYLINDRE EN RALLYES (305)	NUMBER OF CYLINDERS IN RALLIES (305)
305-2	X		Le nombre de cylindres est limité à 4.	The number of cylinders is limited to 4.
305-3		X	Le nombre de cylindres est limité à 6.	The number of cylinders is limited to 6.
310-0			RAPPORT VOLUMETRIQUE (310)	COMPRESSION RATIO (310)
310-1	X		<u>Taux Maximum :</u> 10.5: 1	<u>Maximum ratio :</u> 10.5: 1
310-2		X	<u>Taux Minimum :</u> 15: 1	<u>Minimum ratio :</u> 15: 1

321-0			CULASSE (321)	CYLINDER HEAD (321)
321-1	X		Il est autorisé de fermer les ouvertures non utilisées dans la culasse, si la seule fonction de cette opération est la fermeture.	It is authorised to close the unused openings in the cylinder head, if closing them is the only purpose of this operation.
321-2		X	<u>Origine, seules modifications autorisées :</u> • Surfaçage plan de joint maxi 1 mm pour ajustage taux (voir 310-0) • Usinage du passage des cames • Usinage autorisé des conduits sur 20 mm à partir des faces collecteurs admission et échappement Les Dessins I et III (Dessins III-K1 & III-L1 pour les véhicules homologués à partir du 01.01.2010) de la fiche d'homologation doivent être respectés. Il est autorisé de fermer les ouvertures non utilisées dans la culasse, si la seule fonction de cette opération est la fermeture.	<u>Original, the only modifications authorised being :</u> • Surfacing of the gasket plane by max. 1 mm for adjusting the ratio (see 310-0) • Machining of the cam passage • Machining of the ports over 20 mm measured from the faces of the intake and exhaust manifolds Drawings I and III (Drawings III-K1 & III-L1 for vehicles homologated as from 01.01.2010) of the homologation form must be respected. It is authorised to close the unused openings in the cylinder head, if closing them is the only purpose of this operation.
324-a0			INJECTION (324)	INJECTION (324)
324-a1	X		Tout système d'injection supplémentaire (par ex. eau) est interdit. <u>Injecteurs :</u> Pour l'injection directe d'essence, en tout point du circuit de carburant, la pression maximale autorisée est de 8 bars dans le circuit basse pression et de 200 bars en moyenne sur un cycle dans le circuit haute pression (injection directe seulement).	Any additional injection system (e.g. water) is prohibited. <u>Injectors :</u> For direct petrol injection, at any point of the fuel circuit, the maximum pressure authorised is 8 bars in the low pressure circuit and 200 bars average on one cycle in the high pressure circuit (direct injection only).
324-a3	X		Les entrées dans l'ECU (senseurs, actionneurs, etc.), incluant leurs fonctions, doivent être homologuées en VR. Les faisceaux sont libres. Il est permis de remplacer ou de doubler le câble de commande de l'accélérateur par un autre provenant ou non du constructeur. Seuls des capteurs / actionneurs homologués en VR doivent être utilisés. Seul le système d'acquisition de données homologué peut être utilisé. Les éléments du système d'injection situés après le dispositif de mesure d'air qui règlent le dosage de la quantité d'essence admise dans la chambre de combustion peuvent être modifiés mais non supprimés, pour autant qu'ils n'aient aucune influence sur l'admission d'air.	Inputs to the ECU (sensors, actuators, etc.), including their functions, must be homologated in VR. The looms are free. The accelerator cable may be replaced or doubled by another one regardless of whether it comes from the manufacturer or not. Only sensors / actuators homologated in VR must be used. Only the homologated data recording system may be used. Components of the injection system situated downstream of the air-flow measuring device, and which control the quantity of petrol entering the combustion chamber, may be modified but not replaced, provided that they do not have any influence over the quantity of air admitted.
324-a4		X	Les entrées dans l'ECU (senseurs, actionneurs, etc.), incluant leurs fonctions, doivent être homologuées en VR. Les faisceaux sont libres mais doivent respecter les indications de la V.O électrique. Les systèmes de préchauffage peuvent être désactivés ou supprimés. Les injecteurs peuvent être changés mais les nouveaux injecteurs doivent provenir d'un modèle de série. Les véhicules doivent être équipés d'un dispositif étouffeur permettant d'arrêter le moteur et l'alimentation. Le nombre d'injecteur et leur position doivent être conservés. Les pompes d'injection doivent être d'origine.	Inputs to the ECU (sensors, actuators, etc.), including their functions, must be homologated in VR. The looms are free but must respect the indications of the electric VO. The pre-heating systems may be deactivated or removed. The injectors may be changed, but the new injectors must come from a series model. Vehicles must be equipped with a choking device enabling the engine and fuel supply to be stopped. The number of injectors and their position must be kept. The injection pumps must be original.

325-0			ARBRE A CAMES / POULIES (325)	CAMSHAFT / PULLEYS (325)
325-1	X		Levée de soupape 11 mm maxi. La loi de levée doit être soit d'origine soit homologuée en VR. Le nombre et le diamètre des paliers doivent être conservés. Les Systèmes type "VVT" et "VALVETRONIC" etc sont autorisés si d'origine. Ils peuvent être rendus inopérants.	Maximum valve lift 11 mm. The cam lift must be either original or homologated in VR. The number and diameter of the bearings must be retained. "VVT" and "VALVETRONIC" etc. type systems are authorised if original. They may be rendered inoperative.
325-2		X	Levée de soupape 10 mm maxi. La loi de levée doit être soit d'origine soit homologuée en VR. Les arbres à cames sont libres mais leur nombre ne doit pas être modifié. Le nombre et le diamètre des paliers doivent être conservés. Les Systèmes type "VVT" et "VALVETRONIC" etc sont autorisés si d'origine. Ils peuvent être rendus inopérants. Si la levée maximale est supérieure à 10mm, elle peut être conservée ; dans ce cas les arbres à câmes de série doivent être utilisés (sans modification).	Maximum valve lift 10 mm. The cam lift must be either original or homologated in VR. The camshafts are free but their number must remain unchanged. The number and diameter of the bearings must be retained. "VVT" and "VALVETRONIC" etc. type systems are authorised if original. They may be rendered inoperative. If the maximum lift is greater than 10 mm, it may be retained ; in that case the original camshafts must be used (without modifications).
327-a0			ADMISSION (327a)	INTAKE (327a)
327-d0			SOUPAPES D'ADMISSION ET D'ECHAPPEMENT (327d / 328d)	INTAKE AND EXHAUST VALVES (327d / 328d)
327-d1	X		Origine ou homologuées en VR. Les clavettes, les guides ne sont soumis à aucune restriction. Il est autorisé d'ajouter des cales d'épaisseur sous les ressorts.	Original or homologated in VR. The cotters and guides are not subject to any restriction. It is permitted to add spacers under the springs.
327-d2		X	Le matériau et la forme des soupapes sont libres. La longueur de la tige de soupape et le diamètre des soupapes ne doit pas être modifié. Les autres dimensions caractéristiques, indiquées sur la fiche d'homologation, doivent être conservées, y compris les angles respectifs des axes de soupapes. Les clavettes, les guides ne sont soumis à aucune restriction. Il est autorisé d'ajouter des cales d'épaisseur sous les ressorts.	The material and shape of the valves are free. The length of the valve stem and the diameter of the valves must not be modified. The other characteristic dimensions, indicated on the homologation form, must be retained, including the respective angles of the valve axes. The cotters and guides are not subject to any restriction. It is permitted to add spacers under the springs.
327-d3			ACCELERATEUR / COMMANDE DES GAZ (327d)	ACCELERATOR / THROTTLE CONTROL (327d)
327-d5		X	Si le véhicule est équipé d'un système d'accélérateur à commande mécanique, ce système peut être remplacé par un autre système, mécanique ou électrique. Le nouveau système doit être homologué en VR. Le raccordement du câble d'accélérateur sur la pompe d'injection est libre.	If the vehicle is equipped with a mechanical throttle valve control, this system may be replaced with another system, mechanical or electric. The new system must be homologated in VR. The connection of the accelerator cable to the injection pump is free.
327-d8			BOITIER PAPILLON (327d)	THROTTLE VALVE HOUSING (327d)
327-d10		X	Le boîtier papillon doit être soit d'origine soit homologué en VR. Commande papillon mécanique au lieu d'électrique et vice versa si provenant d'un autre modèle de série. Seulement le kit de papillon à commande mécanique homologué ou le boîtier papillon d'origine peuvent être utilisés.	The throttle unit must be either original or homologated in VR. Mechanical throttle valve control instead of electric and vice versa if it comes from another series model. Only the homologated mechanical throttle valve kit or the original throttle valve unit may be used.
328-p0			COLLECTEUR D'ECHAPPEMENT (328p)	EXHAUST MANIFOLD (328p)
328-p0b	X		Le collecteur d'échappement doit être homologué en VR.	The exhaust manifold must be homologated in VR.
328-p0c		X	Origine.	Original.

328-p2			LIGNE D'ÉCHAPPEMENT (328p)	EXHAUST SYSTEM (328p)
328-p3a	X		Libre en aval du turbocompresseur. L'épaisseur des tubes utilisés pour réaliser la ligne d'échappement doit être supérieure ou égale à 0.9 mm, mesurée dans les parties non cintrées, la section maximale du ou des tubes doit être équivalente à celle d'un tube de 70 mm de diamètre intérieur. Dans le cas où deux entrées dans le premier silencieux existent, la section du conduit modifié doit être inférieure ou égale au total des deux sections d'origine. Dans le cas où le modèle de série est équipé de deux sorties d'échappement, il est possible de remplacer la ligne d'échappement de série par une ligne d'échappement à une sortie ou par une ligne d'échappement à deux sorties (au moins les 2/3 de la ligne d'échappement doivent être constitués d'un tube de section maximale équivalente à celle d'un tube d'un diamètre intérieur de 70 mm). L'emplacement de la sortie d'échappement arrière est libre. La découpe dans le pare-chocs arrière doit être homologuée en VR. Ces libertés ne doivent pas entraîner de modifications de carrosserie et doivent respecter la législation du pays de la compétition en ce qui concerne les niveaux sonores. Un silencieux est une partie du système d'échappement destinée à réduire le niveau de bruit d'échappement du véhicule.	Free downstream of the turbocharger. The thickness of the tubes used for the exhaust system must be greater than or equal to 0.9 mm, measured in the uncurved parts. The maximum section of these tubes must be equivalent to that of a tube with an interior diameter of 70 mm. Should two inlets exist in the first silencer, the section of the modified duct must be less than or equal to the total of the two original sections. If the series model is equipped with two exhaust exits, it is possible to replace the series exhaust line with a single-exit exhaust line or with a twin-exit exhaust line (at least 2/3 of the exhaust line must consist of a tube of which the maximum section is equivalent to that of a tube with an interior diameter of 70 mm.) The rear exhaust exit position is free. The cut out in the rear bumper must be homologated in VR. These liberties must not entail any bodywork modifications and must respect the laws of the country in which the competition is run with regard to noise levels. A silencer is a section of the exhaust system that serves to reduce the exhaust noise level of the vehicle.
328-p3b		X	Libre en aval du turbocompresseur. En aval du turbocompresseur, les systèmes d'échappement variables sont interdits. Si le véhicule est initialement équipé d'un tel système, celui-ci doit être rendu inopérant. L'épaisseur des tubes utilisés pour réaliser la ligne d'échappement doit être supérieure ou égale à 0.9 mm, mesurée dans les parties non cintrées, la section maximale du ou des tubes doit être équivalente à celle d'un tube de 60 mm intérieur. Dans le cas où deux entrées dans le premier silencieux existent, la section du conduit modifié doit être inférieure ou égale au total des deux sections d'origine. Un seul tuyau doit être présent en sortie, sauf éventuellement si la pièce d'origine est utilisée. La sortie doit s'effectuer au même endroit que pour l'échappement d'origine. Ces libertés ne doivent pas entraîner de modifications de carrosserie et doivent respecter la législation du pays de la compétition en ce qui concerne les niveaux sonores. Un silencieux est une partie du système d'échappement destinée à réduire le niveau de bruit d'échappement du véhicule.	Free downstream of the turbocharger. Upstream of the turbocharger, variable exhaust systems are prohibited. If the vehicle is originally equipped with such a system, it must be rendered inoperative. The thickness of the tubes used for the exhaust system must be greater than or equal to 0.9 mm, measured in the uncurved parts. The maximum section of these tubes must be equivalent to that of a tube with an interior diameter of 60 mm. Should two inlets exist in the first silencer, the section of the modified duct must be less than or equal to the total of the two original sections. Only one pipe may be present at the exit, unless the original part is used. The exit must be situated in the same position as that of the original exhaust. These liberties must not entail any bodywork modifications and must respect the laws of the country in which the competition is run with regard to noise levels. A silencer is a section of the exhaust system that serves to reduce the exhaust noise level of the vehicle.
328-p5		X	Tous les véhicules peuvent être équipés d'un système de purification des gaz d'échappement homologué, dont la position est libre. <u>Fumée :</u> Le moteur ne doit pas produire d'émissions d'échappement visibles en conditions de course.	All vehicles may be equipped with a homologated exhaust gas purification system, the position of which is free. <u>Smoke :</u> The engine must not produce visible exhaust emissions in race conditions.
328-p6			POT CATALYTIQUE (328p)	CATALYTIC CONVERTER (328p)
328-p7	X		Il doit être soit de série (provenant du modèle homologué produit à plus de 2500 exemplaires) soit pris dans la Liste Technique n°8.	It must be either series (coming from the homologated model produced in a quantity of more than 2500 units) or taken from Technical List n°8.
328-p7b	X		Le noyau du convertisseur catalytique doit être situé au moins 150 mm avant l'extrémité du tuyau d'échappement.	The catalytic converter core must be situated at least 150 mm before the end of the exhaust pipe.
329-0			ARBRE D'EQUILIBRAGE (329)	BALANCING SHAFT (329)
	X		Toute modification doit être homologuée en VR.	Any modification must be homologated in VR.

330-0			ALLUMAGE (330)	IGNITION (330)
330-2		X	Les bougies de préchauffage sont libres.	Preheating plugs are free.
333-a0			LUBRIFICATION / CIRCUIT D'HUILE (333a)	LUBRICATION / OIL CIRCUIT (333a)
333-a3	X	X	<u>Filtre à huile :</u> Le filtre est libre à condition qu'il soit interchangeable avec le filtre d'origine. Le montage d'un filtre à huile ou d'une cartouche en état de fonctionnement est obligatoire, et tout le débit d'huile doit passer par ce filtre ou cette cartouche. La conduite d'huile de série peut être remplacée par une autre. Afin de permettre l'installation des raccords de refroidisseur d'huile et de capteurs de température et/ou de pression, le support du filtre à huile peut être usiné ou remplacé. Il est permis d'installer un adaptateur entre le filtre à huile et le carter de filtre à huile ou entre le support de filtre à huile et le bloc moteur. Cet adaptateur peut également être muni de raccords de refroidisseur d'huile et de capteurs de température et/ou de pression.	<u>Oil filter :</u> The filter is free, provided that it is interchangeable with the original filter. The fitting of an oil filter or a cartridge in working order is mandatory, and the entire oil flow must pass through this filter or cartridge. The series oil line may be replaced with another. In order to allow the fitting of oil cooler and temperature and/or pressure sensor connections, the oil filter support may be machined or replaced. An adapter between the oil filter and the oil filter housing, or between the oil filter support and the engine block, is permitted. This adapter may also have oil cooling and temperature and/or pressure sensor connections.
333-b0			CARTER D'HUILE (333b)	OIL SUMP (333b)
333-b4	X		<u>Pompe à huile :</u> Si la pompe à huile possède un pilotage mécanique ou électrique d'origine, celui-ci peut être supprimé ou modifié. La pompe à huile ainsi que son système d'entraînement doivent être homologués en VR.	<u>Oil pump :</u> If the oil pump has original mechanical or electrical drive, that drive may be removed or modified. The oil pump and its drive system must be homologated in VR.
4 – CIRCUIT DE CARBURANT / FUEL CIRCUIT				
401-a0			RESERVOIR DE CARBURANT (401a)	FUEL TANK (401a)
401-a1b		X	Il doit être conforme à une des spécifications FIA (FT3-1999, FT3.5-1999, FT5-1999) et respecter les prescriptions de l'Art. 253-14. <u>Capacité en Rallyes :</u> min. 65 litres, max. 100 litres. Au cas où le réservoir serait installé dans le compartiment à bagages et les sièges arrière enlevés, une cloison résistante au feu et étanche aux flammes et aux liquides doit séparer l'habitacle du réservoir. Il est autorisé de placer à l'extérieur un filtre et une pompe de caractéristiques libres. Ces pièces doivent être protégées de façon adéquate. Pour les voitures à deux volumes avec un réservoir installé dans le compartiment à bagages, un caisson résistant au feu, étanche aux flammes et aux liquides, doit entourer le réservoir et ses orifices de remplissage. Pour les voitures à trois volumes une cloison résistante au feu, étanche aux flammes et aux liquides, doit séparer l'habitacle du réservoir. Cependant, il est conseillé de remplacer cette cloison étanche par un caisson étanche comme pour les voitures à deux volumes.	It must be in compliance with one of the FIA standards (FT3-1999, FT3.5-1999, FT5-1999) and comply with the prescriptions of Art. 253-14. <u>Capacity in Rallies :</u> min. 65 litres, max. 100 litres. If the fuel tank is installed in the luggage compartment and the rear seats are removed, a fireproof and liquid-proof bulkhead must separate the cockpit from the fuel tank. It is permitted to place a filter and a pump, with identical characteristics to the homologated one, outside. These parts must be protected in adequate fashion. For two-volume cars with a fuel tank installed in the luggage compartment, a fire-resistant, flame-proof and liquid-proof case must surround the fuel tank and its filler holes. For three-volume cars, a fire-resistant, flame-proof and liquid-proof bulkhead must separate the cockpit from the fuel tank. Nevertheless, it is recommended that this protective bulkhead be replaced with a protective case, as for two-volume cars.
402-a0			CIRCUIT DE CARBURANT (402a)	FUEL CIRCUIT (402a)
402-a1	X		Le montage d'une pompe à essence supplémentaire est autorisé, mais elle doit être uniquement une pompe à essence de secours c'est à dire qu'elle ne peut pas fonctionner en supplément de celle autorisée. Elle doit être uniquement connectable lorsque le véhicule est arrêté et à l'aide d'un dispositif purement mécanique placé à côté des pompes.	The fitting of a second fuel pump is authorised, but this must be only a spare fuel pump, i.e. it cannot operate in addition to the authorised pump. It must be connectable only when the car is immobile and by means of a purely mechanical device situated beside the pumps.

			Il est autorisé de monter un radiateur dans le circuit de carburant (capacité maximale un litre). Il est autorisé de percer 2 trous (diamètre maximum 60mm ou surface équivalente) dans le plancher dont la seule fonction est de faire passer les canalisations nécessaire à l'alimentation / dégazage du réservoir de carburant.	It is allowed to install a radiator in the fuel circuit (maximum capacity: 1 litre). It is authorised to drill 2 holes (maximum diameter of 60mm or equivalent area) in the floor, the sole function of which is to allow the passage of the lines necessary to feed / empty the fuel tank.
--	--	--	---	--

MODIFICATIONS APPLICABLES AU 01.01.2019

MODIFICATIONS APPLICABLE ON 01.01.2019

				
--	--	--	-------	-------

MODIFICATIONS APPLICABLES AU 01.01.2020

MODIFICATIONS APPLICABLE ON 01.01.2020

				
--	--	--	-------	-------